



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR
À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE DE PROMOTION
INTERNE AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^e CLASSE - SESSION 2024**

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
- le décret n° 2010-339 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- le décret n° 2011-561 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2^e classe,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20240822-2024-109-AR
Date de télétransmission : 22/08/2024
Date de réception préfecture : 22/08/2024

- le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 39 de la loi n° 84-53 du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en date du 8 juillet 2014 relative à l'organisation des concours et examens professionnels,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne n° 2016-25 du 18 octobre 2016 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 2020-08 du 5 février 2020 portant sur le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
- l'arrêté n° 2024-13 du 30 janvier 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024,
- l'arrêté n° 2024-72 du 25 juin 2024 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024,
- la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les Centres départementaux et interdépartementaux de gestion de l'interrégion Ile-de-France et les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire,

CONSIDÉRANT que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 25 avril 2024 inclus (le cachet de La Poste faisant foi),

ARRÊTE

Article 1 La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à 125 admis à concourir,

sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété dans un délai qui s'étendra jusqu'à la première épreuve, soit le 19 septembre 2024, le cachet de La Poste faisant foi.

Article 2 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et des Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville,



Officier de l'ordre national du Mérite

Date de signature : 22/08/2024

Date de publication : 26/08/2024

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20240822-2024-109-AR
Date de télétransmission : 22/08/2024
Date de réception préfecture : 22/08/2024

Annexe à l'arrêté n° 2024-109 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2e classe au titre de l'année 2024

ABBES Djamel	FEUILLADE Marie-Pierre	PETROCELLI Alexis
ABDELHALIME Mohamed	FOY Corinne	PIERRIEAU Aurélie
ABDERRAHIM Farid	FRANCIL Fabrice	POLISSET Grégory
ALI Djina	FUMONT Fabrina	PRUVÔT Virginie
AMIMER Mohamed	GAUDUCHEAU Sandrine	RABAHI Fouzia
AMROUNI Lynda	GAÏL Yannick	RABEAU Jean-Philippe
AOUIDIDI Hajer	GOMIS Dopau	RECHET Olivier
ARACI Abdelhak	GUILLANE Nassim	RIEZ Valerie
BALLOUK Soumia	GUILLET Estelle	ROUABI Mokhtar
BALTYDE Rebecca	HALLAMI Nabila	SAHAN Serhat
BANOR Yannick	HARAFI Fatiha	SAINT-PIERRE François
BAOUIA Souad	HARIHIRI Kamele	SEIXAS Maria Luisa
BARRE Patricia	HENRIQUES Sarah	SEVERI Anna
BARROIS Andrew	HILLEREAU Valerie	SEXTIUS Gilberte
BATOT Marilyne	HOCINE Karima	SINAULT Sandra
BEAURAIN Pascal	HODGE Patricia	SOUSSI Noria
BELGHAZI Selma	HOUELCHÉ Gregory	SZEWC Cécile
BENHADDOU-GUÉRIZEC Simon	JEAN Mireille	TEDDID Abdelah
BENMOHAMED Houria	JOHNSON Olivia	TEIXEIRA Bill-Stones
BERNARD Romain	KA Fatimata	THONARD Nadia
BEZAKA Nadine	LACHASSE Jordan	TOKO Francky
BLELETTA Hayat	LARVOL Cedric	TOTEREAU Loïc
BOITEUX Roseline	LAURIERE Benjamin	TOURTEAU Anne
BONIFACE Marie	LE FOURNIS Stéphanie	TURKI Boualem
BOURDON Romain	LEMOINE Sébastien	TURKI Sophie
BOURZIK Mohamed	LESOURD Valérie	VAUBIEN Ronald
BOUTEAU Adrien	LEWIS Thierry	ZERR Nicolas
BOUVET Aurélie	LLAURO Elodie	ZITOUNI Namira
CALVAIRE Svetlana	MAICHOUF Sanat	
CAUDOUX Michael	MALIK Mehdi	
CHAMPAIN Frédéric	MALIK Virginie	
CHATELAIN Marilyn	MARZOUK Choukri	
CHETOUANE Benoit	MASSON Yoann	
CORBIERE Mylène	MEHADHBI Faouzi	
DARKRIM Kamel	MERLIN Thomas	
DEFAA Abdeali	MESSAADI Saber	
DELPHIN Thierry	MESSAADI Samy	
DESCAMPS Isabelle	MESSATFA Karim	
DIAKITE Mariam	MOINET Amandine	
DOHEY Laure	MONTOYA Maëva	
DOMINGUES Andréa	MOUTAQI Lahcen	
DOS SANTOS Martine	MOUTSAMBOTE Davy	
DRAMÉ Abdoukarim	MURILLO LOPEZ Béatrice	
DUMOUX Alexandre	NIEDERKORN Cyril	
EDDARI Abdelaziz	OCTOR Cinthia	
EL KAROUT Sarah	ODION Franck	
FERDINAND Laurent	OUATTARA Adeline	
FERNANDEZ David	PAYS Catherine	
	PERAMIN Flavius	

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20240822-2024-109-AR
Date de télétransmission : 22/08/2024
Date de réception préfecture : 22/08/2024